

The first thing I noticed
 when I stepped out
 of the car was the
 smell of fresh air.
 It was a relief after
 being stuck in traffic
 for so long. The
 sun was shining
 brightly, and the
 birds were singing.
 It felt like a new
 beginning. I took
 a deep breath and
 smiled. The world
 was so beautiful.
 I was so happy.
 I was so free.



*A Vous, Messieurs les Capitouls, Chefs des
Nobles, & Gouverneurs de la Ville
de Toulouse.*

SUPPLIE humblement le Sieur GUILLAUME BENECH, Marchand Vitrier de cette Ville; disant que par esprit de patriotisme, il se chargea, à la moindre, de l'entretien de sept cent dix-huit Lanternes pour l'illumination de la Ville, tant pour les cordages, poulies, crochets, que généralement pour toutes les choses nécessaires à la suspension, moyennant une chétive somme de mille livres par année, payable seulement après l'expiration de son Bail, qui ne doit prendre fin qu'en 1785. Il a satisfait à toutes ses obligations d'une manière à ne rien laisser à désirer à ses concitoyens; le Suppliant ne pouvoit pas prévoir que des perturbateurs du repos public osassent faire main-basse sur une chose aussi sacrée; il est néanmoins arrivé que dans les différens quartiers de la Ville, ces infracteurs à la Police, lui ont brisé, à coups de cailloux, plus de 200 Lanternes, coupé & enlevé les cordes, qu'il a été obligé de faire réparer aussi-tôt & à grands frais, ce qui lui occasionne une grande perte. Le Suppliant a pris des Certificats des Dixainiers de ce dégat nocturne, qu'il a joints à sa Supplique depuis n°. 1 jusques à 64, qui constatent la justice de sa réclamation; d'autant mieux qu'on ne peut s'empêcher de regarder ce brisement de Lanternes que comme un cas fortuit, qui doit être à la charge de la Ville, le Suppliant ne s'étant obligé à l'entretien de ces Lanternes, crochets & cordages, que relativement à ce que le temps & l'usage pouvoit les dégrader.

Le Suppliant croiroit manquer à vos lumieres, MESSIEURS,



s'il rapportoit les principes sur une pareille matière : aussi il n'en dira pas davantage , bien persuadé que vous ne souffrirez pas que la Ville , dont il a fait & fera l'avantage pendant cinq ans , profite d'une perte à laquelle le Suppliant ne s'est point assujetti.

Dans ces circonstances , le Suppliant espere , de votre justice , une indemnité proportionnée aux dommages qu'il a soufferts dans le cours de cette année , & il ne cessera de faire des vœux au Ciel pour qu'il lui plaise conserver en bonne santé des Magistrats qui ne cessent de si bien mériter de la patrie.

Benech

A T O U L O U S E ,

De l'Imprimerie de J. J. R O B E R T , Maître-ès-Arts de la Faculté
de Paris , Imprimeur-Libraire , près le Collège Royal ,